

43EME SESSION DE LA COMMISSION DE LA POPULATION ET DU DEVELOPPEMENT

THEME : SANTE, MORBIDITE, MORTALITE ET DEVELOPPEMENT

**DECLARATION DU BURKINA FASO
(14 AVRIL 2010)**

Monsieur le Président,

Avant tout propos, ma délégation voudrait présenter ses sincères et profondes condoléances au Gouvernement et au peuple de la République de Pologne, suite à la disparition tragique de leur Président, ainsi que de nombreuses autres personnalités du pays.

Monsieur le Président,

Ma délégation voudrait vous féliciter, ainsi que votre bureau, pour votre élection, et pour l'excellente manière avec laquelle vous dirigez nos travaux. Elle voudrait également féliciter le Secrétaire général pour ses rapports détaillés et pertinents sur les questions de population liées au thème de la session.

Ma délégation souscrit à la déclaration faite par le Yémen au nom du Groupe des 77 et la Chine, ainsi qu'à celle faite par le Népal au nom des pays les moins avancés. Toutefois, à titre national, elle voudrait faire les quelques remarques complémentaires suivantes.

Monsieur le Président,

Plus que jamais, la nécessité s'impose aujourd'hui pour les Etats, de mettre en œuvre sans délai, le Plan d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) de 1994 qui en lui-même, constitue un projet de développement socio-économique.

Le Burkina Faso reste convaincu que les Objectifs du Millénaire pour le Développement ne peuvent être atteints si ceux de la CIPD ne le sont pas, et que la santé maternelle et reproductive visée par l'OMD5 constitue un maillon essentiel dans la chaîne des grands défis à relever.

Aussi, en vue d'accélérer l'atteinte de cet OMD, le Gouvernement burkinabè a-t-il adopté comme stratégie, de passer des contrats de résultats avec les ONG et associations, en particulier dans le domaine de la planification familiale.

Monsieur le Président,

La situation sanitaire générale dans mon pays est caractérisée par une morbidité et une mortalité élevées, en raison de la fréquence des maladies endémiques et épidémiques meurtrières et des maladies hydriques, ainsi que de l'augmentation des porteurs asymptomatiques et des cas de SIDA. On note également l'insuffisance et la faible performance des formations sanitaires, l'insuffisance du personnel médical.

La santé maternelle et reproductive est tributaire de cette situation qui constitue un handicap de taille au développement de la nation. Dans ce domaine précis, le Gouvernement burkinabè a adopté au cours de cette décennie, de robustes politiques, programmes et mesures visant à réduire les grossesses précoces et non désirées, les avortements clandestins, et la prévalence de l'alcoolisme, du tabagisme et de la toxicomanie.

La mise en œuvre des réformes du système sanitaire, avec l'appui fort apprécié du Fonds des Nations Unies pour les populations (FNUAP), a entraîné notamment une baisse de la mortalité maternelle, un accroissement du taux de prévalence contraceptive, une amélioration du taux de couverture prénatale, une augmentation du pourcentage des accouchements assistés, une augmentation sensible des infrastructures sanitaires, une baisse du rayon d'action théorique des formations sanitaires, un élargissement de la couverture vaccinale, une légère baisse de la prévalence de l'excision chez les fillettes de 0 à 10 ans.

Malgré les multiples efforts déployés par l'Etat et ses partenaires pour résoudre les problèmes liés à la santé sexuelle et reproductive, de nombreuses faiblesses subsistent. Nous pouvons notamment citer : la faible capacité du système de santé à lutter contre la mortalité maternelle et néonatale, l'insuffisance liée à la mise en œuvre de la pratique de la consultation prénatale, la faible capacité de prise en charge des urgences obstétricales, le faible niveau de pratique de la planification familiale, l'insuffisance dans la prise en charge des personnes âgées, l'insuffisance de la prise en charge des grossesses pathologiques.

Les perspectives en matière de santé de la reproduction au cours des cinq prochaines années, consisteront à définir des stratégies qui ciblent les adolescents et qui tiennent compte de leur environnement. Il s'agira donc, entre autres, de créer des cadres d'échanges sur la sexualité et la santé de la reproduction au sein des établissements scolaires, de travailler en partenariat avec les médias pour la programmation d'émissions plus éducatives et informatives à l'endroit des enfants et des adolescents, de créer des services d'écoute au sein de tous les établissements secondaires et dans les universités, d'élaborer et d'exécuter un programme de renforcement des capacités des principaux acteurs dans ce domaine, de renforcer les capacités des parents pour parler de la sexualité, d'appuyer les ONG, associations et districts sanitaires pour la prise en charge des besoins cliniques des adolescents et des jeunes.

Monsieur le Président,

A l'heure du bilan sur la mise en œuvre des recommandations de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), il y a lieu de reconnaître que d'énormes efforts restent encore à faire, notamment en matière de santé de la reproduction. Malheureusement, l'endettement aggravé des pays en développement et la précarité de leur population, créent une situation qui fait dire que « les médicaments sont au Nord, les malades au Sud ». Il est temps que les choses changent, et que les populations les plus défavorisées aient un accès équitable à des soins de santé de qualité.

Je vous remercie.